

La Libre Pensée reçoit Danielle Sallenave



[Foyer de tous les obscurantismes. Il nous faut retrouver une parole libre. Désigner haut et fort la menace que font peser les communautés, les identités collectives, les religions sur la paix civile, l'avenir de nos sociétés et la liberté individuelle. Rappeler haut et fort qu'aucune religion n'est à l'abri d'un retour vers le fanatisme. Refuser le scandale d'une existence rivée à ses origines, d'une pensée asservie à des dogmes. Osons être en toutes choses des athées résolus, méthodiques et gais.]

La Fédération Nationale de La Libre Pensée reçoit aujourd'hui Danielle Sallenave pour son livre « dieu.com » publié aux éditions Gallimard. Danielle Sallenave, je commencerai par une citation admirable de Gandhi : « Nous ne sommes pas Indiens, Parsis, Musulmans ou Juifs. Nous sommes Indiens d'abord. ». Une leçon pour la situation où se trouve la France aujourd'hui et le monde...

Danielle Sallenave : Quand je l'ai lue sur le mur d'une gare, en anglais et en diverses langues de l'Inde, j'ai reconnu le principe de citoyenneté par delà les appartenances et me suis dit que c'était bien que ce soit Gandhi ; ce n'est pas quelqu'un que l'on peut soupçonner d'universalisme abstrait et d'avoir voulu écraser les spécificités. Il était hindou et pratiquait l'hindouisme à sa manière donc il le pratiquait . Mais il était « Indian first ».

LP : ce qui prouve qu'il n'y a pas ce que l'on a tort d'appeler « spécificité française », qu'il s'agit bien de principes universels. Vous dites également : « il y a en France des hommes et des femmes (je me refuse à dire une communauté) qui sont musulmans ». Je crois que c'est l'application du principe de Gandhi que l'on devrait respecter.

DS : Absolument. De toute façon, on doit pratiquer à l'égard des appartenances un discours qui est que l'espace public, l'espace des relations entre les hommes, celui de nos contrats, de notre école, de notre vie sociale, les appartenances quelles qu'elles soient ne doivent pas être notre drapeau. Si nous arrivons chacun avec une bannière, l'affrontement est un horizon. Nous pouvons avoir nos ascendances et nos appartenances si nous le voulons. Si nous voulons rejeter nos ascendances et nos appartenances, nous en sommes libres. On est dispensé de toute obligation à l'égard d'une appartenance. Je ne cherche nullement à les faire disparaître. Simplement, elles n'ont pas à figurer dans notre espace commun. Cherchons ce qui nous est commun.

LP : Ce qui est remarquable comme « pierre de touche », chaque fois, c'est ce que l'on pense du statut des femmes. Vous dites : « la liberté et l'égalité des femmes ont été sans exception et partout conquise contre les religions ». Constat que l'on peut faire dans les temps anciens et aujourd'hui. Vous vous référez d'ailleurs à la « fille d'élection » de Montaigne, Marie de Gournay. C' est toujours la même lutte qui se perpétue.

DS : J'ai eu envie de faire ressortir cette comparaison que d'autres ont fait entre les trois religions monothéistes et aussi avec d'autres religions polythéistes. Dans le cas de l'Inde, le statut de la femme n'y ait pas meilleur que celui de la femme musulmane. Il est juste de dire que les femmes en Islam sont considérées selon des critères qui ne conviennent pas à l'émancipation de l'être humain, homme ou femme. On aurait tort de focaliser notre indignation sur un comportement lié à un texte prétendument révélé ou sacré. Ce qu'il faut faire observer, c'est que les trois religions dites du Livre, mais aussi les autres, ont constitué pour la femme un statut de secondarité, d'infériorité. Il a fallu du temps pour qu'une égalité soit reconnue entre les deux sexes. Et lorsque la prière juive du matin, la prière de l'homme dit : « Beni sois – tu Dieu, de ne pas m'avoir fait femme »... c'est terrible de penser cela quand on est une femme.

LP : De même la première épître aux Corinthiens de saint Paul qui énonce l'infériorité des femmes... la seconde sourate du Coran que vous citez (verset 223). Citons la sourate 24 (verset 60) qui dit qu'une femme peut ne plus mettre le voile seulement après la ménopause. C'est donc un symbole sexuel et social et non pas religieux. Si l'on s'en tient au cadre des Lumières, de Marie de Gournay, de Poulain de la Barre de Condorcet ou Olympe de Gouges, les choses sont claires quant au sens du combat de l'égalité et de l'émancipation. Or ces derniers temps des groupes que vous citez (MRAP, LDH, PC, Attac, LCR...) semblent avoir oublié leurs classiques...

DS : Nous abordons là ce qui a déclenché le désir d'écrire ce livre. Je voulais à la fois réaffirmer mon attachement à des principes de laïcité et d'athéisme rigoureux. Je voulais aussi ne pas succomber à une certaine diabolisation de l'islam concernant le statut des femmes. Je me suis aperçue qu'en France nous étions dans une situation difficile et singulière. Depuis 1989 il y a le problème du voile (avec la première « affaire » le concernant) avec le désir de certains groupes religieux islamiques (peut être fondamentalistes, voire parfois fanatiques) de marquer la religion sur la vie publique et leur emprise sur les femmes en leur faisant porter le voile et que celles ci le portent librement ou pas n'est peut être pas la question. La question en ce moment c'est : le voile est-il une menace pour nos institutions comme j'ai pu le lire parfois. Je dirais non. Je pense que nous avons des institutions solides et que la République n'est pas mise en danger parce que des jeunes filles portent le voile. Cela dit peut-être on laisse faire sans intervenir, c'est une véritable question : à savoir le voile est-il soluble dans la laïcité. Sans tomber dans les travers des mouvements qui font de l'islam la « religion des pauvres », donc qui lui donnent un caractère d'intouchabilité, je dirais que c'est une manière d'hypostasier des catégories : le peuple, le prolétariat, le colonisé etc. Cependant avec vingt ans et peut être davantage de politique qui, en matière de logement, d'emploi et d'éducation n'a pas fait tout ce qu'elle devait en direction de nos concitoyens d'origine arabo-musulmane, il ne faut pas s'étonner si on a un terrain sur lequel des religieux avec des intentions plus ou moins démocratiques se sont précipités. Nous devons faire aussi la lecture de la colonisation, de la décolonisation, la lecture d'une espèce d'angélisme : il ne fallait pas parler de ce qui se passait dans les banlieues. Dans le même temps on laissait s'y produire des phénomènes de relégation ou de marginalité qui servent à tous les investissements religieux ou traditionalistes.

LP : Le paradoxe quand on lit un certain « rapport sur le fait religieux à l'école », c'est qu'il nous est dit : puisqu'il n'y a plus de « lien social », il faut du « fait religieux », car la religion, elle, créerait de ce « lien social » qui fait défaut.

DS : d'abord l'apparition de cette expression : « fait religieux » : on a l'impression qu'elle a été bricolée à la hâte pour occuper un terrain très particulier, habilement d'ailleurs. Habilement parce qu'en disant « fait religieux », on se protège. On va parler des religions dans leur histoire,... mais en même temps « fait religieux » permet de donner la majesté du « fait ». Les religions devenues « fait religieux » sont censées être incontournables, inamovibles. Tant qu'elles sont religions, la lutte anti-religions existe. Je ne parle pas de lutte politique ; je n'ai pas envie de faire de l'athéisme d'Etat à la manière soviétique. Mais de l'athéisme philosophique, comme lutte contre les religions, lutte qui doit revenir à l'ordre du jour. Avec « fait religieux », on ne parle pas de croyances : le « fait » est qu'il y a des religions. Mais on va plus loin. Les religions créent du « lien social ». Elles rassurent et consolent, elles garantissent peut être un certain nombre de comportements moraux. Alors je m'insurge totalement dans la mesure où c'est faire fi de 2000 ans et davantage d'histoire qui ne montrent pas que les religions ont contribué à la paix civile ni à la moralité générale.

LP : Il y a une autre ambiguïté. Veut-on introduire l'enseignement du « fait religieux » ou l'enseignement de l'image que les religions souhaitent donner d'elles mêmes. Ce qu'on nomme le catéchisme. On se souvient de l'affaire Thalamas avant la guerre de 14, où ce professeur avait été mis en cause parce qu'il aurait parlé de Jeanne d'Arc de manière « incorrecte ». Et l'affaire Chagnon,, ce professeur qui vient d'être blâmé par l'Education nationale, parce qu'il a répondu à la demande en parlant de l'islam et de Mahomet. Et il a eu un procès du MRAP. J'ose espérer que ce blâme sera supprimé. On est dans un véritable piège.

DS : pour l'instant, il s'agit d'un enseignement qui serait réservé aux professeurs, dans un module d'IUFM. Déjà les manuels scolaires introduisent concernant les religions des discours qui ne sont pas tolérables. Par exemple le présent : « Jésus marche sur l'eau ». Un tel discours s'inscrit dans toute une historicité complexe et sur laquelle on peut réfléchir ; j'ai été professeur de littérature française pendant des années, j'ai toujours abordé et nécessairement des questions de religions et particulièrement liées au christianisme puisque beaucoup de textes français étaient écrits en référence à cette culture. Il fallait rappeler aux élèves la différence entre l'Ascension et l'Assomption. Ce n'est pas du catéchisme, c'est l'information donnée pour que tel texte soit compréhensible. J'ai eu peu d'éducation religieuse dans mon enfance. Je l'ai acquise à travers mes lectures. Et j'estime que je peux en parler de façon aussi légitime que quelqu'un qui s'appuierait sur une révélation.

LP : c'est là un des problèmes posés de manière sous jacente dans toute cette affaire. Outre Marie de Gournay, vous

citez Hoda Charaoui et son geste de 1923 où elle jette, de retour d'Italie, son voile dans la mer. C'est cela le modèle pour le lien social et pour l'émancipation plutôt que de vouloir enfoncer les jeunes consciences dans les brumes du catéchisme.

DS ; et au lieu de nous appuyer sur l'islam, appuyons nous sur l'histoire des sociétés, sur le discord très violent et étouffé parfois entre des sociétés civiles et des régimes autoritaires. Sociétés publiques qui peinent à pouvoir s'exprimer comme elles ont pu le faire en ces années 20/30 où il y a eu des exemples d'émancipation féminine un peu partout dans le monde arabo-musulman et dont il faudrait réveiller la leçon. Nous aussi avons nous dû nous battre contre le fanatisme religieux. Nous avons eu des Voltaire et des affaires Calas... Aidons ceux qui dans ces opinions publiques, dans ces sociétés, ici comme ailleurs, veulent cette émancipation.

LP : La question de base, c'est : comment a-t-on fait pour en arriver là..Vous dites que « le grand perdant », c'est le principe d'égalité qui est la base de la démocratie.. On peut constater qu'on lui a substitué ces dernières années celui de subsidiarité (article 3B du Traité de Maastricht) sous la forme d'un Protocole dans le Projet de Constitution européenne C'est un cadre juridique attentatoire à la démocratie qui est mis en place. Car ce principe est formulé en 1931 par Pie XI (encyclique Quadragesimo anno) soit entre la signature par ce même pape des accords du Latran avec Mussolini et le concordat du 20 juillet 1933 avec Hitler ! Comment peut on donner une légitimité démocratique à un tel principe...De même pour la Charte européenne des Langues régionales. On sait que l'UFCE, que vous citez, qui a beaucoup fait pour son adoption est nettement marquée, depuis sa fondation en 1949, à l'extrême droite. Ce n'est pas la base qui décide, c'est une organisation au sommet par des apprentis sorciers.

DS : C'est pour cela que cette Constitution européenne n'est pas sans poser d'énormes problèmes à tous ceux qui veulent se référer non à une conception belliciste et fermée de la nation mais qui veulent continuer à se référer à l'idée de citoyenneté, à celle d'égalité (préférable à celle d'équité), de solidarité, de justice sociale, de laïcité qui me paraissent devoir être aujourd'hui défendus avec plus d'énergie que jamais dans ce processus de Constitution européenne, d'Europe des régions, des langues régionales. Il y a de quoi être inquiet lorsque l'on commence à articuler une revendication sur celles d'un sol.

LP : en particulier que l'égalité ne soit plus respectée. Par rapport à la commission Stasi, vous dites nettement que vous n'êtes pas favorables aux signes religieux. Les circulaires J.Zay de 36/37 interdisant le prosélytisme politique et religieux, il n'y avait pas de problèmes puisque tel était le cadre légal. La loi Jospin et son article 10 et la circulaire du 12 décembre 89 autorisant le port des signes religieux à l'école comme « compatibles » avec la laïcité jouent le rôle de l'apprenti sorcier. La circulaire Fillon complique tout cela avec la notion de « tenues vestimentaires ». Comme si on voulait que l'école ne fonctionne pas.

DS : On a tout l'arsenal à la fois législatif et réglementaire. Alors que l'on va se demander jusqu'à quel point un bandana a un sens religieux ou pas. Mais je crois, qu'il faut revenir sur la question de défense de la laïcité, car la défendre c'est défendre la République démocratique et sociale. Je pense qu'il est mauvais de vouloir séparer démocratie, justice sociale et laïcité. Il faut que les trois soient ensemble et marchent ensemble d'un même pas. Nous sommes très loin de cela aussi dans la constitution de l'Europe.

LP : Merci, Danielle Sallenave.